

PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1

Fiche de brevet

Objectifs

Le plongeur photographe niveau 1 est en mesure de :

- connaître les réglages de base de son appareil de prises de vues numériques sous-marin,
- utiliser indépendamment la lumière naturelle et la lumière artificielle (sans flash externe) pour obtenir une photo techniquement correcte,
- appliquer les bases de la composition de l'image,
- stocker des images, préparer pour mettre sur papier ou pour faire vivre les images.

Conditions de candidature

- être licencié à la F.F.E.S.S.M.,
- contrôle médical : se conformer aux préconisations, conformément à la réglementation fédérale,
- être titulaire, au minimum :
 - pour les plongeurs : du brevet de plongeur niveau 1 ou plongeur d'or,
 - pour les apnéistes : du brevet d'apnéiste en eau libre,
 - pour les autres disciplines : selon les règles définies par la commission concernée
- avoir l'âge minimum requis par le niveau technique correspondant,
- avoir effectué :
 - pour les plongeurs au moins 10 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée,
 - pour les apnéistes 10 sorties apnées en milieu naturel validées sur son carnet d'apnée.
 - pour les autres disciplines : selon les règles définies par la commission concernée.

Organisation de la formation et encadrement

La formation s'effectue en présence d'au moins un Formateur Photographe niveau 1 (conseillé : 1 cadre pour 3 stagiaires).

L'organisation des plongées s'effectue dans le respect de la réglementation fédérale en vigueur (organisation, autonomie, durée, profondeur, encadrement.)

La formation est modulaire et s'effectue sans pré requis, soit :

- en stage bloqué national, régional, départemental ou au sein d'un club,
- en stage fractionné régional ou départemental ou au sein d'un club.

Stage bloqué

La durée du stage est de 3 jours pleins consécutifs minimum et doit comporter au moins 5 plongées de prise de vues dont 3 minimum en milieu naturel.

Stage fractionné

- Un stage fractionné se déroule sur un ensemble de jours, week-end ou mini stages.
- Dans son ensemble, un stage fractionné s'étale sur un minimum équivalent à 6 demi-journées et comporte au moins 5 plongées de prises de vues, dont 3 minimum en milieu naturel. Il doit être réalisé dans un délai maximum de 12 mois.
- Un stage fractionné peut commencer en piscine mais doit être complété en milieu naturel (3 plongées minimum de prises de vues en milieu naturel).

Évaluation et jury

- Le candidat est évalué sur l'ensemble des modules en contrôle continu (qualité de ses photos et respect de l'environnement).
- Le brevet de plongeur photographe niveau I sera validé par : au minimum un Formateur Photographe niveau 1.

Équivalence avec les brevets CMAS

- FFESSM : Plongeur Photographe niveau 1 = CMAS : Photographe subaquatique niveau 1

Matériel nécessaire

- appareil photo numérique

Contenu de la formation

La sécurité en plongée photographique :

- les règles de sécurité et les particularités liées à la prise de vue sous-marine,
- connaissance des problèmes des plongées liés aux temps et à la profondeur.

L'environnement subaquatique :

- connaissance de l'environnement subaquatique, de ses risques et respect du milieu.

Module 1 - Bases théoriques :

- acquis des bases du fonctionnement de son appareil et découverte des possibilités d'évolution du matériel,
- acquis des bases informatiques,
- critères de choix et entretien du matériel,
- sécurité en plongée photographique et environnement subaquatique,
- prise en main de l'appareil.

Module 2 - Lumière naturelle :

- théorie de la lumière,
- pratique de la lumière naturelle.

Module 3 - composition de l'image :

- notions élémentaires de composition de l'image,
- histogramme et balance des blancs.

Module 4 - Prise en main de l'appareil :

- prise en main de l'appareil pour la photo rapprochée, faune et flore fixées (sans flash externe),
- prise en main de l'appareil pour la photo de faune en mouvement (sans flash externe),
- prise en main de l'appareil pour la photo d'ambiance (sans flash externe).